

Conditions Générales de Vente

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation APOR pour le compte d'un Client. Toute commande de formation auprès de l'Organisme de formation APOR implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

Pour chaque formation, l'organisme de formation APOR s'engage à fournir un devis au Client en double exemplaire. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme de formation APOR un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention ou contrat peut être établi entre l'organisme de formation APOR, l'Opérateur de Compétences ou le Client en double exemplaire.

La convention ou contrat précise l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'Organisme de formation APOR un exemplaire signé portant son cachet commercial.

Une facture sera émise à la fin de la formation par l'Organisme de formation APOR.

À la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros et net de taxe, l'organisme de formation APOR n'étant pas assujettie à la TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, 30 jours date de facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre d'APOR.

En cas de paiement au-delà des conditions de règlement prévues, des pénalités de retard seront calculées au taux légal en vigueur.

Une indemnité forfaitaire de 40 € sera facturée pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Toute formation commencée est due en entier.

Prise en charge

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement par écrit
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'Organisme de formation APOR ne reçoit pas la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client. En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation de moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Si l'annulation ou le report intervient moins de 3 jours avant le début de la formation, l'Organisme de formation APOR se réserve le droit de facturer la totalité du montant de la formation.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, l'Organisme de formation APOR remboursera les sommes versées par le Client. L'Organisme de formation APOR se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnité, au plus tard une semaine avant la date prévue pour des raisons pédagogiques. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation APOR dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation APOR. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

APOR

9A rue Saint Eloi
71300 Montceau-les-Mines
Email : contact@apor-formation.fr
Tel : 03 85 58 71 72



Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à l'Organisme de formation APOR sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier Clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. L'Organisme de formation APOR s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client. Elle s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale.

Responsabilité

L'Organisme de formation APOR décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels des participants pendant la formation. APOR ne saurait être tenu pour responsable des dommages causés par les participants ou des dommages causés aux participants.

Communication

Le Client autorise expressément l'Organisme de formation APOR à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de référence de la conclusion d'un contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Loi applicable et attribution de compétence

Tous les rapports entre l'Organisme de formation APOR et son Client relèvent de la Loi Française. Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Organisme de formation APOR et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône quel que soit le siège ou la résidence du Client.

APOR | 9A rue Saint Eloi Montceau-les-Mines 71300 | Numéro SIRET : 38752770800029 |
Numéro de déclaration d'activité : 26.71.00996.71 (auprès du préfet de région de : Bourgogne-Franche-Comté)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.